

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE MANDATAIRE ET INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE

Protégez votre activité et gagnez en sérénité avec la RCP Mandataire et Intermédiaire en Assurance de GALIAN-SMABTP : une couverture sur-mesure pour sécuriser votre activité complémentaire de distributeur de produits d'assurance.



Protection adaptée à la distribution de produit d'assurance un contrat qui couvre les erreurs, omissions ou négligences dans la gestion des contrats d'assurance, vous protégeant contre les possibles mises en jeu de votre responsabilité civile.



Une couverture qui répond aux **obligations légales** imposées par la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) et ainsi aux attentes de l'Orias.



Pas de surprise, grâce à notre **tarif forfaitaire**, vous connaissez à l'avance la prime à payer.



- Un **accompagnement dédié** à travers :
- Des formations dans le cadre de la DDA,
 - La mise à disposition des supports de commercialisation nécessaires,
 - Une équipe spécialisée disponible par téléphone ou email.

galian-smabtp en quelques chiffres

Assureur de référence des professionnels de l'immobilier

Plus de **97 %** de nos clients nous recommandent

Près de **13 milliards** de fonds garantis

Près de **12 000** sociétaires assurés chez nous

NOS GARANTIES INCLUSES

La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) MA-IA de GALIAN-SMABTP est conçue pour les Mandataires d'Assurance et Intermédiaires en Assurance, offrant une couverture complète adaptée à votre statut professionnel.

- **Responsabilité civile professionnelle** : Protection contre les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs ou omissions commises dans le cadre de vos activités d'intermédiation en assurance.
- **Responsabilité civile exploitation** : Couverture des dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers lors de l'exploitation de votre activité professionnelle.
- **Responsabilité civile des dirigeants (mandataires sociaux)** : Protection des dirigeants contre les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile professionnelle.
- **Garantie vol, détournement et abus de confiance** : Prise en charge des pertes financières résultant de vols, détournements ou abus de confiance commis par des employés ou des tiers.

Cette offre est spécialement conçue pour répondre aux exigences réglementaires et à

Quelques exemples concrets



Un bailleur a souscrit à une assurance GLI. Le propriétaire remet en question le conseil du mandataire ayant amené la mise en place de la garantie. La raison : il a payé des primes mais n'a pas eu les indemnités escomptées. Le client met en cause le mandataire pour défaut



Un copropriétaire a souscrit à une assurance PNO formule RC (minimum légal). Son bien est sinistré et le mandataire ne lui a pas dit que l'assurance ne couvrirait pas ses propres dommages s'il était reconnu responsable.



Une assurance immeuble a été souscrite par un syndicat de copropriétaires. Le syndic ayant aussi la qualité de mandataire en assurance a omis de déclarer certains sinistres. Un incendie a lieu et l'assureur qui dans un premier temps a refusé la garantie pour fausse déclaration, est obligé de procéder à l'indemnisation. Il se retourne contre

BON À SAVOIR

En tant qu'intermédiaire en assurance, vous devez respecter plusieurs obligations, notamment l'inscription annuelle à l'ORIAS, la validation d'une capacité professionnelle par le biais de formations, ainsi que l'adhésion à une association professionnelle.

GALIAN-SMABTP vous accompagne tout au long de votre activité pour vous aider à répondre à ces exigences.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

APPELEZ LE : 01.58.01.46.00
(Numéro non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

direction.commerciale@galian-smabtp.fr

